

Licence professionnelle Logistique et Pilotage des Flux Logistique Hospitalière (LH)

REFERENCE : 60AB350G

Contrat de Professionnalisation

PRESENTATION DE LA FORMATION

Année universitaire 2018-2019

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
<p>Responsable pédagogique Agnès BASAILLE – GAHITTE / Tél : 03 85 42 43 41 IUT Chalon sur Saône agnes.basaille@u-bourgogne.fr</p>	<p>Assistante de formation Martine Bailly / Tél : 03 80 39 51 93 martine.bailly@u-bourgogne.fr</p> <p>Ingénieur de formation Emmanuel SALEUR / Tél : 03 80 39 38 69 emmanuel.saleur@u-bourgogne.fr</p>
DESCRIPTIF DE LA FORMATION / OBJECTIFS	
<p>Former des cadres logisticiens maîtrisant la législation des produits pharmaceutiques et la politique hospitalière</p> <p>Les hôpitaux et cliniques s'ouvrent à la logistique globale. Les particularités culturelles et réglementaires, la diversité des flux et la complexité des processus dans ce milieu peu ouvert à la logistique globale, démontrent la nécessité de spécialiser des logisticiens dans cette branche émergente.</p> <p>L'accréditation des établissements de soins favorise notamment les projets logistiques qui seront source d'économie et leur permettront ainsi de financer leurs investissements par des gains de productivité.</p> <p>La diversité des flux et la complexité des processus justifient donc une formation d'un bon niveau technique qui intègre des intervenants professionnels. La maîtrise des nouvelles technologies informatiques permettra aux diplômés d'obtenir des débouchés dans la stratégie de l'organisation globale des flux physiques et d'information.</p>	
PUBLIC	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Moins de 26 ans ▶ Demandeurs d'emploi 26 ans et plus, inscrits au Pôle emploi 	
DISPOSITIFS	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ En contrat de professionnalisation <p>La formation s'adresse aussi aux salariés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Sur plan de formation ▶ En période de professionnalisation (salariés en CDI du secteur privé) ▶ Dans le cadre du Compte Personnel de formation (CPF) 	

- ▶ En Congé Individuel de Formation (CIF)
- ▶ Dans le cadre du DIF (modules de 14 ou 21h accessibles séparément)
- ▶ A titre individuel

PRE-REQUIS

La licence professionnelle est ouverte aux étudiants titulaires d'un BAC+2 avec des connaissances de base en gestion et en bureautique. L'anglais est obligatoire.

- ▶ Par validation d'acquis professionnels et personnels (VAP)
- ▶ Par équivalence de diplôme (Diplômes étrangers...)

MODALITES D'ENCADREMENT / FORMATEURS

Présentiel, suivi de mémoire, suivi de stage

La formation est dispensée par des professionnels et des enseignants, des enseignant-chercheurs de l'université de Bourgogne.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- ▶ Lieu de la formation : IUT de Chalon sur Saône, Centre Hospitalier William Morey, CHU de Dijon

MOYENS TECHNIQUES

Ordinateurs, salles équipées de vidéo-projecteurs.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont : retours sur expériences, exposés, visites d'établissements de santé, conférences, élaboration d'un mémoire, élaboration d'un rapport de stage

SELECTION PEDAGOGIQUE

Dates de dépôt des candidatures : à partir du 14 février 2018

Notification des résultats : à partir du 6 avril 2018 et ultérieur selon la qualité des dossiers et les places restantes

RECRUTEMENT EN ENTREPRISE

Date limite de recrutement en entreprise : Le jour de la rentrée au plus tard

PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE ET DE RECRUTEMENT

Avant d'être sélectionné

- ▶ Téléchargement du dossier de candidature pédagogique : <http://www-iutchalon.u-bourgogne.fr>
- ▶ Transmission du dossier de candidature pédagogique à l'IUT de Chalon sur Saône
- ▶ Recherche active d'une entreprise sans attendre l'acceptation pédagogique

Après accord de recrutement par une entreprise (et acceptation pédagogique)

- ▶ Téléchargement du dossier d'inscription administrative : u-bourgogne.fr / Site formations / Formation tout au long de la vie / Candidatures et inscriptions / Téléchargez votre dossier d'inscription administrative
- ▶ Inscription administrative auprès du SEFCA à la maison de l'université
- ▶ Le SEFCA envoie à l'entreprise : Un contrat, un devis, un programme et une convention de formation
- ▶ L'entreprise transmet les documents à son OPCA dans les 5 jours suivants le début du contrat
- ▶ Admission effective le jour de la signature du contrat dans la limite de la capacité d'accueil

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

- ▶ Contrôle Terminal, Contrôle Continu, Examens oraux.
- ▶ Règles de validation et de capitalisation

Principes généraux concernant les contrôles de connaissances (article 10 de l'arrêté du 17/11/1999)

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris les projets tutorés

et le stage, et une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Les unités d'enseignement sont affectées par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs éléments constitutifs, ceux-ci sont également affectés par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. **La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.**

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, **l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.**

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, **les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables.** Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Précisions concernant la capitalisation des UE et l'acquisition de Crédits Européens (ECTS)

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

La licence étant à effectifs limités, le redoublement n'est pas systématique.

REMUNERATION DU SALAIRE (Contrat de Professionnalisation)

16-20ans	21-25ans	26 ans et plus
65%*	80%*	100%* du SMIC ou 85% du minimum conventionnel (ne peut être inférieur au SMIC)

**en pourcentage du SMIC*

PERIODE EN ENTREPRISE ET CONGES

Le titulaire du contrat a droit à 5 semaines de congés qu'il posera au cours de l'année (hors périodes de formation) en concertation avec son employeur.

COMPETENCES ACQUISES

Par leur connaissance des méthodes de maîtrise des flux, ils seront aptes :

- A gérer les flux spécifiques de patients, des urgences et du bloc opératoire, de matières (prélèvements, produits sanguins, produits pharmaceutiques, déchets...), de parcs automobiles et manutentions spécialisées.
- A organiser la distribution à l'intérieur des établissements de soins.
- A mettre en place les NTIC comme l'EDI, les codes-barres, le commerce électronique.
- A assurer la qualité et la sécurité à un niveau de performance et d'efficacité depuis le fournisseur

des établissements de soins jusqu'au patient.

DEBOUCHES

- Logisticiens des établissements de soins,
- Logisticiens des fournisseurs des établissements de soins,
- Logisticiens des prestataires,
- Dans les CHU, logisticiens d'étage

CALENDRIER DES PUBLICS NON ALTERNANTS

► Etudiants en formation initiale

Le nombre d'heures de formation est différent du calendrier des alternants qui reçoivent des enseignements professionnels complémentaires au programme pédagogique national.

► Stagiaires de formation continue

Les salariés en CIF ont un volume horaire plus important que les alternants pour compenser les apprentissages non acquis en entreprise ou pour recevoir des compléments de formation.

EN SAVOIR PLUS

<http://sefca.u-bourgogne.fr>